# AA COURT

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU**

### **DU 06 Mars 2021**

### Ordre du jour :

1 Cette réunion, décidée à la dernière minute, a pour but de se rendre compte de l'état du nouveau terrain de tir en extérieur, de vérifier que ce que nous avions proposé à la Municipalité de Cluses comme implantation est toujours possible, tout en respectant les règles de sécurité et l'accès PMR, pour la pratique de notre sport, et de vérifier que nous n'avons rien oublié.

**Présents :** Le président, le vice-président, le secrétaire, le secrétaire adjoint, le trésorier, la trésorière adjointe, le responsable matériel.

Excusé: Néant

Ouverture : Ouverture de séance à 16h00 au terrain de l'Avenue des Glières, siège de l'A.C.C.

## I) État des lieux sur le terrain de l'Avenue des Glières

Au vu des clôtures du terrain, de la butte de terre installée au fond, de l'emplacement du clubhouse, de l'allée de déplacement au pied de ce dernier, les membres du bureau émettent des réserves quant à la distance de 70m après avoir mis en place, la zone d'attente, la zone d'arc et le pas de tir (environ 3m de large). De plus il est très difficile d'imaginer pouvoir placer un jardin d'arc à l'endroit prévu. Le pas de tir sur les longues distances doit être aligné avec celui des distances courtes pour que tous les archers puissent tirer en même temps. Dans ce cas-là, il faut compter encore plus de distance entre le pas de tir et l'allée de circulation au niveau des longues distances. Aucune butte de tir n'est disposée sur le terrain, et ce n'est peut-être pas un mal du coup.

En l'état des choses, le volontariat pour avancer sur les travaux n'est pas possible car il faut un métré exact du terrain et une nouvelle implantation des installations.

### Les urgences du moment sont :

- Demander à la Mairie un dossier avec le métré du terrain.
- Expliquer à Madame Plewinski et Monsieur Forte, nos réserves.
- En cas de réponse négative, faire un métré dès réception des clefs.
- Réfléchir à comment mettre les supports des poteaux des gardes.
- Demander à obtenir 5 chevalets et paillons pour permettre aux jeunes de pratiquer cet été, sauf si les buttes de tir sont déplacées et implantées comme voulu avant.
- Vérifier sur les factures si les supports de piquets de gardes ont été achetés.
- Avertir la Mairie de nos visites sur le terrain de la Maladière pour préparer les interventions de la municipalité pour le déplacement des buttes de tir.
- Récupérer un cadenas avec plusieurs clefs pour la fermeture du container (stockage temporaire des chevalets pour cet été).
- Déshabiller les buttes de tir pour récupérer ce qui doit et peut l'être.

Concernant la tombola, il est décidé de récupérer les planches et les sous. Celles-ci seront valables l'année prochaine et remises en jeux avec certainement un nombre de lots augmenté.

Pour l'électricité dans le container, il est décidé de ne raccorder qu'une lumière avec interrupteur et une prise.

Il faudra aussi prévoir un affichage (pancarte) au nom de l'Arc Club Clusien, de façon à ce que l'identification du terrain soit claire. Une étiquette sera posée sur la boite aux lettres très rapidement.

Faire un essai d'envoi d'une lettre factice pour vérifier si la poste trouve le siège social du club, et faire un signalement si le courrier revient en erreur.

Clôture de la séance à 17h35.

La date de la prochaine réunion de bureau sera définie par les nouveaux élus.

Le Secrétaire : G. Turbelin